

Informations de base	
2013/2549(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur une stratégie macrorégionale pour les Alpes Subject 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI Développement régional		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Politique régionale et urbaine	HAHN Johannes	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
23/05/2013	Décision du Parlement	T7-0229/2013	Résumé
23/05/2013	Résultat du vote au parlement		
23/05/2013	Débat en plénière		
23/05/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2549(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/7/12018

Portail de documentation

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0190/2013	15/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0196/2013	15/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0197/2013	15/05/2013	
Proposition de résolution		B7-0229/2013	20/05/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0229/2013	23/05/2013	Résumé

Résolution sur une stratégie macrorégionale pour les Alpes

2013/2549(RSP) - 23/05/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur une stratégie macrorégionale pour les Alpes.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Les députés rappellent que les territoires formant la région des Alpes partagent de nombreux traits communs, comme le caractère géographique unique de leurs zones de haute montagne et leurs interactions étroites avec les grandes villes de l'arc péri-alpin. Ils considèrent que la stratégie macrorégionale pour les Alpes - qui devrait être comparable aux stratégies adoptées par l'Union européenne pour les régions de la mer Baltique et du [Danube](#) -, offrira la possibilité aux Alpes d'acquérir une nouvelle dimension et une plus grande importance dans le contexte de l'Union en termes de meilleur accès aux financements. **Le principe de la gouvernance à niveaux multiples** devrait être placé au cœur de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie pour les Alpes.

La Commission est invitée à **présenter rapidement un plan d'action spécifique à cette région** en vue de surmonter les handicaps structurels auxquels sont confrontées les régions montagneuses et de créer des conditions favorables à la croissance économique et à une cohésion sociale et territoriale dans la région. La résolution note que la région alpine est répartie entre plusieurs États membres de l'Union et pays tiers, et qu'elle constitue une macrorégion interconnectée dotée de capacités économiques hétérogènes et confrontée à des problèmes croissants en matière d'environnement, d'évolution démographique, d'infrastructure des transports, de tourisme et d'énergie. **La coordination des politiques intérieures et extérieures** de toutes les parties intéressées permettrait d'obtenir de meilleurs résultats et une valeur ajoutée plus élevée.

Le Parlement estime qu'une stratégie macrorégionale pour les Alpes devra **coordonner les financements de l'Union existants**, en particulier dans le cadre de la politique de cohésion, afin de mettre en œuvre des projets qui permettent de relever des défis communs, comme la protection de l'environnement, l'investissement dans la compétitivité et l'innovation, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que les questions liées à l'eau, à l'énergie, à l'environnement, au climat et aux transports.